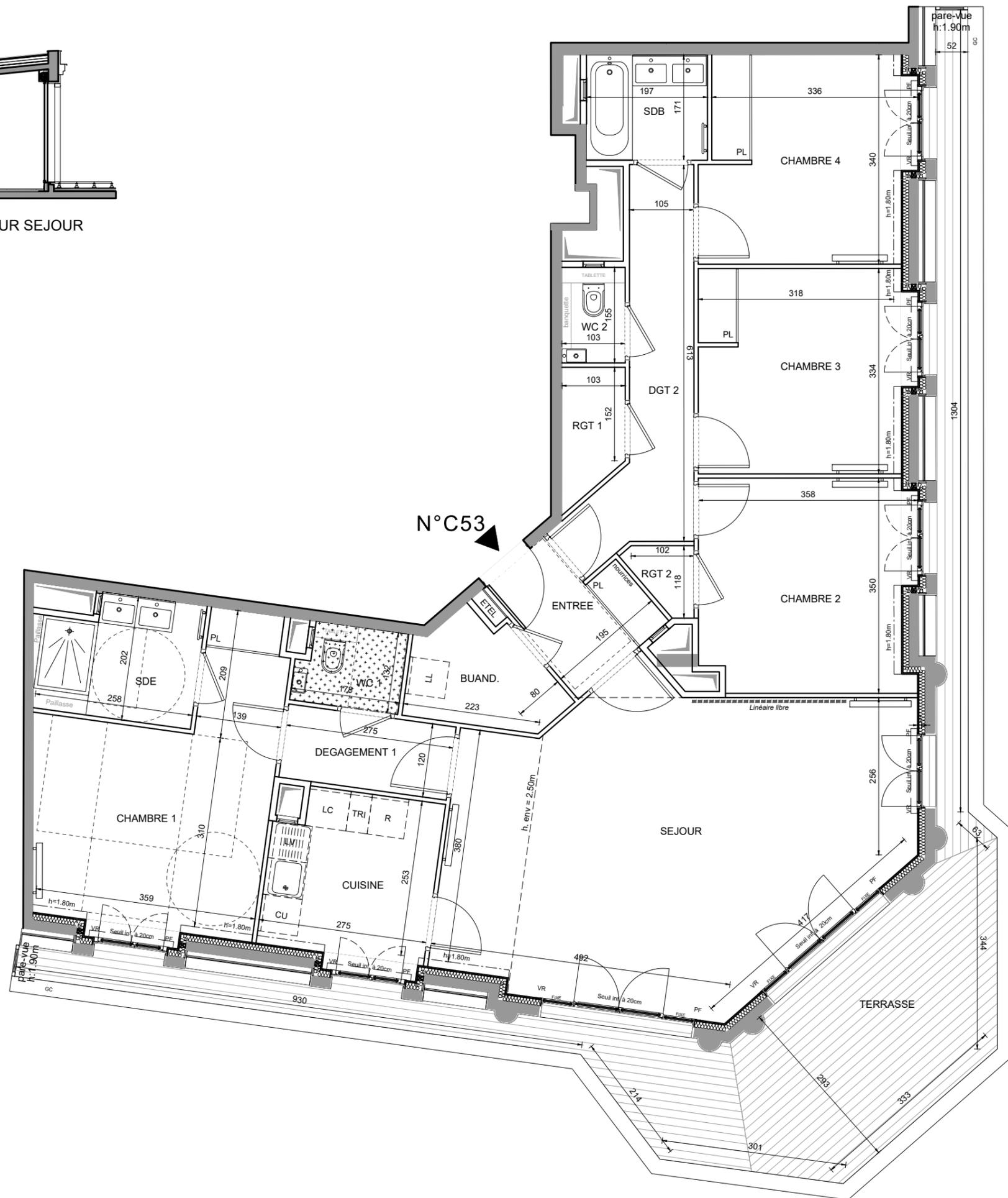


COUPE DE PRINCIPE SUR SEJOUR

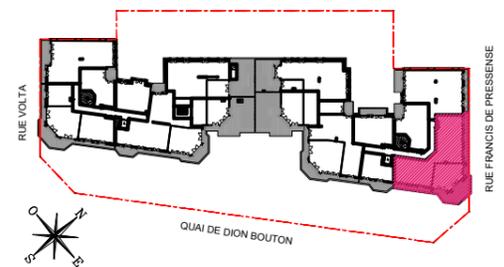


N° C53

# PUTEAUX

## QUAI DE DION-BOUTON

3-5, Quai de Dion-Bouton - 92800 PUTEAUX



### HALL C

#### APPARTEMENT DE 5 PIECES

n° C53 au R+5

ENTREE	3,94 m <sup>2</sup>
SEJOUR	34,17 m <sup>2</sup>
CUISINE	7,22 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 1	15,24 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 2	11,67 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 3	11,19 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 4	10,99 m <sup>2</sup>
SALLE DE BAIN	3,37 m <sup>2</sup>
SALLE D'EAU	4,93 m <sup>2</sup>
WC 1	2,18 m <sup>2</sup>
WC 2	1,60 m <sup>2</sup>
RANGEMENT 1	2,02 m <sup>2</sup>
RANGEMENT 2	0,99 m <sup>2</sup>
BUANDERIE	3,72 m <sup>2</sup>
DEGAGEMENT 1	3,30 m <sup>2</sup>
DEGAGEMENT 2	7,81 m <sup>2</sup>
<b>SURFACE TOTALE HABITABLE</b>	<b>124,34 m<sup>2</sup></b>
SURFACE H<1.80M	1,24 m <sup>2</sup>
TERRASSE	30,68 m <sup>2</sup>
<b>SURFACE TOTALE HABITABLE ET ANNEXE</b>	<b>156,26 m<sup>2</sup></b>

#### LEGENDE

VR	volet roulant	R	réfrigérateur
GC	garde-corps	LV	lave-vaisselle
	soffite/faux plafond	LL	lave-linge
ETEL	esp tech elec du logt	CU	cuisson
PL	placard	TRI	tri sélectif
	sèche-serviette	LC	linéaire complémentaire
	radiateur	---	retombée de poutre
	fenêtre		fenêtre fixe

Indice A Mai 2024

Echelle : graphique 0 50 100 200cm

Conformément à la réglementation, ce plan est :

**EVOLUTIF** **PMR**

Nota : Les surfaces des placards sont comprises dans celles des pièces où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descentes d'eaux pluviales, équipements électriques, ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et les implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique. La forme des jardins (pente, talus...) n'est pas toujours représentée ou l'est à titre indicatif. La végétation éventuellement représentée n'est pas contractuelle. »

